



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée**

Service Eau, Risques et Nature

La Roche-sur-Yon, le 2 décembre 2020

Dossier suivi par : Laurence BONNEAU
Tél. : 02 51 44 33 11
Fax : 02 51 44 33 48
Mail : laurence.bonneau@vendee.gouv.fr

Monsieur,

Comme suite à votre déclaration du 18 novembre 2020, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets dangereux et déchets non dangereux, établi en application du Code de l'Environnement, partie réglementaire (articles R 541-49 à R 541-61).

Ce récépissé n° 2016-01 est valable cinq ans à compter du 2 décembre 2020.

Avant l'échéance de ce délai, il vous appartiendra de prendre contact avec mes services pour en effectuer le renouvellement. Je vous précise également qu'un exemplaire du récépissé de transport doit rester en permanence dans vos véhicules.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur les dispositions des articles R 541-42 à R 541-48 du code précité, qui imposent notamment aux transporteurs de déchets dangereux, la tenue d'un registre, à conserver pendant au moins 3 ans. Le contenu de ce registre est précisé par l'arrêté ministériel du 7 juillet 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du Service Eau, Risques et Nature,
par intérim,

Pierre BARBIER

Sud Vendée Recyclage
18 Allée des 13 femmes
85200 FONTENAY LE COMTE



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée**

Service Eau, Risques et Nature

La Roche-sur-Yon, le 2 décembre 2020

Dossier suivi par : Laurence BONNEAU
Tél. : 02 51 44 33 11
Fax : 02 51 44 33 48
Mail : laurence.bonneau@vendee.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code de l'Environnement – Titres I et IV du livre V : "Prévention des pollutions, des risques et des nuisances" ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

délivre à Sud Vendée Recyclage

**dont le siège social est situé : 18 allée des 13 femmes
85200 FONTENAY LE COMTE**

**récépissé de sa déclaration du 18 novembre 2020
relative à son activité de transport par route de
déchets dangereux et non dangereux**

**Récépissé n° 2016-01, renouvelé le 02 DECEMBRE 2020
à LA ROCHE SUR YON - VENDEE**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 du Code de l'Environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Le Chef du Service Eau, Risques et Nature,
par intérim,


Pierre BARBIER